



## **Gestion des ressources humaines et organisation territoriale de l'Etat.**

### **Déclaration de l'UFFA-CFDT au CSFPE du 12 février 09**

L'UFFA-CFDT réservera ses appréciations sur l'organisation des services de l'Etat, ses objectifs et ses moyens à d'autres lieux et d'autres rencontres, celle du 18 février bien sûr, lors de laquelle notre Confédération rappellera son souhait de voir remis à plat le processus de révision générale des politiques publiques.

Mais dès maintenant, nous entendons nous inscrire dans la discussion sur ses conséquences sociales parce qu'il est grand temps qu'elle s'ouvre enfin.

L'UFFA-CFDT s'est déjà exprimée souvent et avec force sur les inquiétudes des personnels dans ce contexte de restructuration, inquiétudes peut être inhérentes à toute réforme mais largement amplifiées en l'occurrence par l'absence de dialogue social préalable.

Ce dialogue social de qualité que nous attendons pour accompagner les restructurations n'a pas été rendu possible par les formes que lui ont définies les circulaires du Premier Ministre en date de juillet et décembre 2008.

Le dialogue social de qualité que nous attendons doit être formalisé, ce qui ne signifie pas stérilisé dans une institutionnalisation qui le rendrait inefficace

Il doit être pertinent en articulant les champs de compétence au plan national et au plan local.

Il se doit d'être au service des personnels dont vous voulez bien reconnaître qu'ils sont au centre d'une réforme qui doit être conduite avec eux.

Si c'est bien là votre objectif, Monsieur le Ministre, si c'est bien là l'intention du Gouvernement, il faut avoir le courage de mettre en place le dialogue indispensable, il faut avoir le courage de lui donner l'efficacité et la transparence nécessaire. L'UFFA-CFDT revendique la mise en place d'un cadre qui permette de traiter les aspects sociaux des opérations de réorganisation conduites au plan départemental ;

Elle revendique l'effectivité des moyens spécifiques à l'accompagnement individuel des agents – que l'on parle de formation ou de conseils et d'appui à l'évolution du parcours professionnel – et elle revendique un plan de formation pour les responsables.

**Confédération Française Démocratique du Travail**

Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques et Assimilés – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19  
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 - Email [uffa@uffa.cfdt.fr](mailto:uffa@uffa.cfdt.fr)

Elle vous demande, Monsieur le Ministre, d'installer des comités de concertation au niveau national et au niveau local.

- une instance placée auprès de vous qui permettra d'asseoir les principes opérationnels et la définition de procédures qui garantissent les droits des personnels.
- Une instance placée auprès des décideurs de proximité qui permette aux représentants des personnels de vérifier l'application des principes définis nationalement et de faire remonter les dysfonctionnements.

Si nous pouvons convenir que le premier temps de la démarche se centre sur l'affectation, il apparaît clairement que les agents attendent aussi des précisions sur les modalités concrètes de gestion, ce qui relève du ministériel, ce qui relève du local. L'avancée à marche forcée que vous nous proposez ne répond pas à leur désir de visibilité sur le sujet.

La méthode de dialogue social, Monsieur le ministre, doit être à la hauteur des enjeux de la restructuration. Ne nous privons pas de cette ambition et ne nous privons pas du temps nécessaire, forcément nécessaire à tout accompagnement du changement.